

La Poste Suisse
Direction du groupe
Wankdorfallee 4
3030 Berne
(par mail à konsultation@post.ch)

Berne, le 1 Juillet 2026

I/T Tech Acceleration

Procédure de consultation : réponse du syndicat transfair

Madame, Monsieur,

Par sa lettre datée du 15 juin, la Poste a informé son personnel de son intention de réaliser des économies de l'ordre de 25 pourcent au cours des cinq prochaines années, par le biais de différentes mesures dans l'unité de fonction I/T. Ces économies concerneraient principalement les frais de personnel, avec une suppression pouvant aller jusqu'à 70 postes, soit jusqu'à 80 licenciements ou congés-modification d'ici 2027, comme conséquence possible de la mise en œuvre de ces mesures.

Le syndicat transfair participe volontiers à la procédure de consultation lancée le 15 juin dernier. Nous vous informons également que, pour des raisons de transparence et afin d'informer le personnel de l'unité I/T ainsi que le grand public, cette prise de position sera publiée sur notre site internet.

Remarques sur la forme et la procédure

Nous prenons note que la procédure de consultation dure environ 3 semaines, ce qui semble usuel à la Poste pour un projet d'une telle envergure et de telles situations. Si d'autres groupes de personnes devaient soumettre des contributions plus détaillées, nous partons du principe que la Poste envisagerait la possibilité de prolonger la consultation.

Nous nous réjouissons que les contributions à cette consultation puissent être envoyées à une adresse e-mail ad hoc. transfair regrette toutefois qu'on lui ait refusé la participation aux réunions « Townhall », alors qu'une telle pratique avait déjà été mise en œuvre avec succès et au bénéfice

du personnel d'IMS dans le cadre du projet « Unité ». Nous saluons également le fait que le personnel puisse formuler des propositions supplémentaires pour la mise en œuvre des prochaines phases de « Tech Acceleration » d'ici 2031.

Remarques sur le fond

Nous n'avons pas l'intention de prendre position sur chacune des mesures qui nous ont été présentées et expliquées dans le cadre de la consultation « Tech Acceleration ». Nous constatons toutefois de manière générale que cette réorganisation intervient dans la même unité de fonction un an seulement après l'annonce de « Future Works ». À l'époque, transfair avait réclamé de la stabilité pour le secteur I/T ; c'est désormais le contraire qui s'est produit. La lettre de consultation souligne que de nombreux moyens financiers ont été économisés sur les biens et services, mais nous n'en connaissons pas les détails. Ainsi, l'affirmation selon laquelle les économies nécessaires ne peuvent être réalisées « que » sur les frais de personnel n'est, pour transfair, ni vérifiable ni plausible. Nous nous permettons en outre de formuler les remarques suivantes sur le fond.

Licenciements et rotation naturelle du personnel

transfair espère que les licenciements prévus pourront, dans la mesure du possible, s'inscrire dans le cadre de la rotation naturelle du personnel. En effet, la période prévue pour la mise en œuvre de la première vague de « Tech Acceleration » est relativement longue. Les premières modifications de contrats interviendraient au 1^{er} janvier 2027, ce qui représente tout de même une période de près de six mois.

Site I/T Lisbonne

Notre syndicat s'est déjà exprimé de manière critique sur la mise en place du site I/T au Portugal. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'aucun développement n'est prévu sur ce site d'ici au deuxième trimestre 2027. Toutefois, cette stabilité nous semble trop limitée dans le temps. Nous demandons ici une période plus longue, qui permettrait aussi de rassurer le personnel en Suisse.

Plan social et mesures d'accompagnement

Si des licenciements devaient tout de même être prononcés, nous partons du principe que la Poste appliquera le plan social pour le personnel CCT, respectivement pour les cadres, en mettant l'accent sur une éventuelle réaffectation. L'unité de fonction I/T, qui réalise actuellement des économies, pourrait certainement fournir à la Poste de précieuses ressources pour d'autres projets. Il nous semble important d'éviter que la Poste ne se prive de ressources précieuses qu'elle ne pourrait ensuite plus recruter, ou qu'elle ne pourrait pas recruter à court terme. Nous espérons que la Poste fera preuve d'ouverture d'esprit pour mettre en place de telles solutions.

Avant la mise en œuvre du plan social, nous demandons à la Poste de fournir des informations détaillées permettant aux collaborateurs et collaboratrices concernés de connaître leurs droits et obligations dans ce cadre, y compris les délais qui s'appliqueront à eux. L'expérience montre que cela soulève de très nombreuses questions.

Remarques finales / prochaines étapes

transfair suivra de près la suite de la procédure et s'engagera à défendre les intérêts de ses membres et du personnel concerné par ces mesures. Dans le cadre du partenariat social et de la mise en œuvre du plan social pour les personnes touchées par un licenciement, transfair demande un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et revendications, ainsi que pour votre collaboration.

Meilleures salutations

transfair – Ton syndicat



Kerstin Büchel
Responsable branche Poste/Logistique



Diego Frieden
Responsable suppléant
branche Poste/Logistique

Copie :

- Syndicat syndicom, M. Dominik Dietrich, Co-responsable secteur Logistique, Secrétariat central, Monbijoustrasse 33, 3001 Berne (par e-mail)